

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 juin 2014, sous la présidence du Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du précédent Procès-verbal

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2014 est approuvé par 19 voix pour et 6 abstentions.

Procédure de mise en compatibilité du POS de Lapalud avec le projet ERIDAN

Le projet ERIDAN sous maitrise d'ouvrage de GRTGaz consite à construire une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 220 km entre Saint Martin de Crau (13) et Saint Avit (26). Il impacterait la partie Ouest du territoire communal de Lapalud.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable sur le dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Lapalud avec le projet Eridan : la formulation proposée d'autoriser "les constructions et installations nécessaires à l'ouvrage de transport de gaz naturel dit Eridan" semble excessive pour ce qui concerne les "constructions", le projet présenté par GRTgaz ne faisant état d'aucune construction hors sol.

Projet ATLAS

Le projet "AREVA Tricastin Laboratoires d'AnalyseS" consiste à regrouper dans un bâtiment unique sur le site du Tricastin les 4 laboratoires d'analyses actuellement implantés au sein des différentes entités AREVA. Sa mise en service est prévue début 2016.

Ce dossier fait l'objet d'une enquête publique au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet ATLAS avec les observations suivantes : comme pour les autres installations, il importe que les résultats des analyses soient communiqués aux communes riveraines de l'établissement afin d'informer les habitants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25

Fait à LAPALUD, le 5 juin 2014

Le Maire,

Guy SOULAVIE.